

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1117

11 juin 2007

SOMMAIRE

Adlerfinanz S.A.	53606	Medexia Sàrl	53615
Allianz Société Financière S.à.r.l.	53600	Meigerhorn Montreux, Sàrl	53576
Angel Management (Lux) S.à r.l.	53589	Michel Greco S.A.	53595
Aroles 1 S.à r.l.	53595	Ondine S.A.	53607
Axon Resources (Offshore) S.à r.l.	53609	Parkridge CE Retail Sàrl	53594
Blackheath Holdings S.à r.l.	53605	Poesy S.à r.l.	53570
Burgan International Holding S.A.	53596	ProLogis Poland LXXIX S.à r.l.	53583
COLT Lux Group Holding S.à r.l.	53590	ProLogis Poland XCIII S.à r.l.	53570
CRJ avenir	53608	Promilux S.A.	53616
Cross Atlantic Associates Holding S.A. ...	53593	Refralux S.à.r.l.	53591
CS Schranksysteme Sàrl	53589	Renelux	53606
DB Platinum II	53606	Rico PIK Sàrl	53589
DH Real Estate Fin S.à r.l.	53596	Rockenbrod Agence SA	53608
EFG Universal Fund	53600	Rogimmo S.A.	53605
EuroInfra S.A.	53593	Saft Beta S.à r.l.	53576
Foyer Asset Management S.A.	53575	Sandflower Property GmbH	53607
Génération Loisirs s.à r.l.	53591	Saxony Capital GP	53616
Genpact International	53590	Servitia	53594
Global Refund Holdings One S.à r.l.	53607	Sorelu S.A.	53590
Global Refund Holdings Two S.à r.l.	53615	Taira Holding S.A.	53604
INM Holdings Luxembourg S.à r.l.	53582	Titano Fund	53583
International Surface Preparation Compa- ny S.à r.l.	53605	Troy Capital S.A.	53583
Jet Support Services Europe Sàrl	53608	TTC Holdings S.à r.l.	53588
KH Investments S.à r.l.	53606	Union Services S.à r.l.	53605
Kokkel Trading & Finance S.à r.l.	53602	Vendôme Financière S.A.	53607
		Viender Finance S.A.	53609

Poesy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 123.752.

Extrait de transfert de parts sociales

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuée en date du 5 avril 2007 que:

LAYCA (MANAGEMENT) S.A., société anonyme, avec siège social 2nd Floor, Abbott Building, Road Town, Tortola, immatriculée au registre des Iles Vierges Britanniques sous le numéro IBC 591194,

A cédé:

- 500 (cinq cents) parts sociales qu'elle détenait dans la société POESY SARL

A VINKENDUIN HOLDING B.V., société à responsabilité limitée de droit hollandais, avec siège social à Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, inscrite au registre des sociétés de Hollande sous le numéro 29041798.

Suite à ce transfert, les parts sociales de POESY S.A R.L. sont désormais réparties comme suit:

	Parts sociales
- VINKENDUIN HOLDING B.V.	500
Total:	500

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2007.

Pour POESY S.A.R.L.

MERCURIA SERVICES

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2007052809/1005/29.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2007, réf. LSO-CD03388. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

ProLogis Poland XCIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 126.984.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the second day of April.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l., a limited liability company, organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered under the number B 69.082,

duly represented by its manager ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., itself represented by Mr Marc Becker, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in private seal and dated on 8 March, 2007.

The above mentioned proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. - Name, Purpose, Duration, Registered Office

Art. 1. There exists between the party noted above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a company with limited liability («société à responsabilité limitée») which shall be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by the present articles.

Art. 2. The Company will assume the name of ProLogis POLAND XCIII S.à r.l.

Art. 3. The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management

and/or lease of real estate properties and (ii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 4. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

Title II. - Share Capital, Shares

Art. 6. The Company's share capital is fixed at fifteen thousand euros (EUR 15,000.-) represented by six hundred (600) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time under the conditions specified by law. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to their part in the share capital representing their shares.

Art. 8. Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint coproprietors have to appoint a sole representative towards the Company.

Art. 10. The Company's shares are freely transferable between shareholders. Inter vivos, they may only be disposed of to new shareholders following the passing of a favourable resolution of the shareholders in general meeting representing at least three quarters of the share capital according to the conditions foreseen in article 11. Mortis causa the approval given in a meeting of shareholders of at least three quarters (3/4) of the shares held by the surviving shareholders is required to transfer shares to new shareholders. This approval however is not required in case the shares are transferred either to ascendants, descendants or to the surviving spouse.

Art. 11. The shareholder who wants to transfer all or part of his shares must inform the other shareholders by registered mail and indicate the number of shares which transfer is requested, the names, first names, professions and domiciles of the proposed transferees.

Thereupon the other shareholders have a right of preemption for the redemption of the shares which transfer is proposed. This right is exercised in proportion to the number of shares in possession of each shareholder. By not exercising, totally or partly, his right of preemption, a shareholder increases the other shareholders' right.

Shares may never be divided: if the number of shares to transfer is not exactly proportional to the number of shares for which the right of preemption is exercised, the surplus of shares is, in the absence of agreement, allocated by drawings. The shareholder who plans to exercise his right of preemption, must inform the other shareholders by registered mail within two months following the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall lose his right of preemption.

For the exercise of the rights originating from the increase pursuant to the provisions of the preceding paragraphs, shareholders will be entitled to an additional one month delay starting at the expiration of the two months' term granted to the shareholders for making public their intention about the exercise of the right of preemption.

The price payable for acquiring these shares shall be determined by mutual consent between transferor and transferee(s), failing agreement, by a qualified accountant and tax adviser designated by mutual consent between transferor and transferee(s) and in case of disagreement by an independent expert named at the request of the most diligent party by the commercial court which has competence over the registered office of the Company.

The expert will deliver his report about the determination of the price within the month following his nomination. He will have access to all books and other documents of the Company which he shall deem essential to the execution of his mission.

Art. 12. Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 13. The creditors, legal successors or heirs may not, for any reason, seize assets or documents of the Company.

Title III. - Administration

Art. 14. The Company is managed by one or several managers, not necessarily shareholders. In dealing with third parties, the manager(s) has (have) the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are)

appointed by the general meeting of shareholders which fixes the term of its (their) office. He (they) may be dismissed freely at any time.

The Company is only bound in any circumstances by the signature of the sole manager or, if there are several managers, by the individual signature of any manager.

Art. 15. Death or resignation of a manager, for any reason, does not involve the winding-up of the Company.

Art. 16. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorized agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 17. Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has as many voting rights as he holds or represents shares. Each shareholder may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital. However, resolutions to amend these articles and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the Company's share capital.

If the Company has only one shareholder, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 19. The accounting year of the Company commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 20. Each year on the thirty-first of December the books are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the general meeting of shareholders.

Title IV. - Winding-up, Liquidation

Art. 22. At the time of the winding-up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who will fix their powers and remuneration.

Art. 23. The shareholders will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in these articles.

Statement

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, are satisfied.

Transitory disposition

The first accounting year shall commence on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2007.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING S.à r.l. prenamed, here represented as stated here above, has subscribed for the six hundred shares (600).

All the shares have been fully paid up in cash on a bank account, so that the amount of fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-) is at the disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand nine hundred euros (EUR 1,900.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Is appointed manager for an undetermined period:

ProLogis DIRECTORSHIP S.à r.l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 76.630.

The manager has the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole signature.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le deux avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 69.082,

dûment représentée par un gérant ProLogis DIRECTORSHIP S.à r.l., elle-même représentée par Monsieur Marc Becker, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 mars 2007.

La procuration mentionnée ci-dessus restera, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et ces statuts:

Titre I^{er} . - Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er} . Il existe entre le souscripteur prénommé et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. La Société prend la dénomination de ProLogis POLAND XCIII S.à r.l.

Art. 3. La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers et (ii) l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital Social, Parts Sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000,-) représenté par six cents (600) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié sous les conditions prévues par la loi. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, suivant les dispositions des alinéas précédents, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et à défaut, par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la Société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

Art. 12. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 13. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. - Administration

Art. 14. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La Société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire représenter aux assemblées par un mandataire.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions concernant la modification des Statuts et plus particulièrement la liquidation de la Société peuvent uniquement être prises à la majorité d'associés représentant les trois quarts du capital social.

Au cas où la Société n'a qu'un seul associé, ses décisions sont consignées dans un registre conservé au siège de la Société.

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

53575

Déclaration

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2007.

Souscription

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante, ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING S.à r.l. prénommée, représentée comme indiqué ci-avant, a souscrit aux six cents (600) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de quinze mille euros (15.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille neuf cents euros (1.900,- EUR).

Résolutions de l'Associée Unique

Et aussitôt l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

ProLogis DIRECTORSHIP S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 76.630.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Becker, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, Relation: LAC/2007/4359. — Reçu 150 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007053561/220/272.

(070053879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2007.

Foyer Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 58.456.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration du 14 février 2007 que le Conseil a pris acte de la démission notifiée par lettre du 31 janvier 2007 de Monsieur Lucien Majerus, demeurant professionnellement à L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval, en tant que dirigeant agréé.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 8 mars 2007 que Messieurs André Birget, Philippe Bonte, Jean-Louis Courange, Marcel Dell, Marc Lauer, demeurant tous professionnellement à L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval Michel Janiak, demeurant à L-6981 Rameldange, 2, rue Jos Schroeder, et Dominique Laval, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, ont été reconduits comme administrateurs pour la durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de 2008 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2007.

Monsieur Marcel Dell a été reconduit comme Président.

FOYER ASSET MANAGEMENT S.A.

A. Birget / M. Dell

Administrateur / Président

Référence de publication: 2007052517/2096/23.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2007, réf. LSO-CD01897. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Saft Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 105.708.

—
EXTRAIT

En date du 11 avril 2007, toutes les 1.172.812 parts sociales détenues par SAFT ALPHA S.à r.l. dans la Société ont été transférées à SAFT LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.697, suite à la dissolution de SAFT ALPHA S.à r.l., de sorte que SAFT LUXEMBOURG S.à r.l. détient toutes les 1.172.812 parts sociales émises dans la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2007.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007052508/260/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03768. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Meigerhorn Montreux, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 126.968.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-ninth day of March.

Before us M^e Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

MEIGERHORN PROPERTIES Sàrl, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), under Luxembourg Law, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Companies' Register under number B 117.988, here represented by Mrs Sylvie Lexa, private employee, with professional address in L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialed ne varietur by the mandatory of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its here above stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition for its own account of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct

or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of MEIGERHORN MONTREUX Sàrl.

Art. 5. The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the sole signature of any manager.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 18. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 22. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by MEIGERHORN PROPERTIES Sàrl, prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2007.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

Resolutions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be in L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

2. Are appointed managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Franck Ruimy, Director, born in Casablanca on February 6, 1971, residing professionally at 25, Knightsbridge, London, SW1X 7RZ, UK.

- Mr Ely Michel Ruimy, Director, born in Casablanca on December 31, 1964, residing professionally at 25, Knightsbridge, London, SW1X 7RZ, UK.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the attorney in fact of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-neuf mars,

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

MEIGERHORN PROPERTIES Sàrl, (une société à responsabilité limitée), de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés, section B sous le numéro 117.988, ici représenté par Madame Sylvie Lexa, employée privée, demeurant professionnellement à L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée ci-après, «la Société», qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition, pour son propre compte, de biens immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui sont directement ou indirectement sous le contrôle des mêmes actionnaires que ceux de la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de MEIGERHORN MONTREUX, Sàrl.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Niederanven. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cent (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la seule signature d'un gérant.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contract(ent), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemnisera tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditriche et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

MEIGERHORN PROPERTIES S.à.r.l., pré-mentionné(e), a souscrit cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille quatre cents euros (€ 1.400,-).

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves;
2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Franck Ruimy, Président Directeur, né le 6 février, 1971, à Casablanca, Maroc, demeurant professionnellement au 25, Knightsbridge, Londres, SW1X7RZ, UK,
 - Monsieur Ely Michel Ruimy, Président Directeur Général du GROUPE LEONARD DE VINCI, né le 31 décembre, 1964, à Casablanca, Maroc, demeurant professionnellement au 25, Knightsbridge, Londres, SW1X7RZ, UK.

Dont acte, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de ladite comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Lexa, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007. Relation: LAC / 2007/4047. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 avril 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007053589/202/327.

(070053794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2007.

INM Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 123.844.

Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 21 février, 2007

- 1) Le nombre de gérants est augmenté de 3 à 5.
- 2) Monsieur Jean-Louis Camuzat, né le 1^{er} septembre 1963 à Fontenay aux Roses (France), résidant professionnellement au 6, rue Philippe II L-2340 Luxembourg, a été nommé gérant de la société, pour une période illimitée.
- 3) Monsieur James Joseph Parkinson, né le 17 mai 1950 à Kildare (Irlande), résidant professionnellement au «Tor», Church road, Killiney Co Dublin, Irlande, a été nommé gérant de la société, pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INDEPENDENT COMMUNICATIONS INTERNATIONAL LIMITED

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007052789/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07283. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Titano Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 116.084.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007052698/3085/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD05113. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Troy Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 117.827.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 10 avril 2007 a renouvelé les mandats des administrateurs:

- Madame Annalisa Ciampoli, Administrateur, 40, avenue de la faïencerie, L-1510 Luxembourg;
- Monsieur Michele Canepa, Administrateur, expert comptable, 38/40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg;
- Monsieur Riccardo Moraldi, Administrateur, expert comptable, 116, Val Sainte Croix, L-1370 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

L'Assemblée Générale du 10 avril 2007 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes:

- PKF LUXEMBOURG, réviseur d'entreprises, 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, RCS Luxembourg B 48.951.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 10 avril 2007.

Pour TROY CAPITAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2007052518/833/21.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03892. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

ProLogis Poland LXXIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 126.986.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the second day of April.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l., a limited liability company, organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered under the number B 69.082,

duly represented by its manager ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., itself represented by Mr Marc Becker, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in private seal and dated on 8 March, 2007.

The above mentioned proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. Name, Purpose, Duration, Registered Office

Art. 1. There exists between the party noted above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a company with limited liability («société à responsabilité limitée») which shall be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by the present articles.

Art. 2. The Company will assume the name of ProLogis POLAND LXXIX S.à r.l.

Art. 3. The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties and (ii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 4. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

Title II. Share Capital, Shares

Art. 6. The Company's share capital is fixed at fifteen thousand euros (EUR 15,000.-) represented by six hundred (600) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time under the conditions specified by law. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to their part in the share capital representing their shares.

Art. 8. Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint coproprietors have to appoint a sole representative towards the Company.

Art. 10. The Company's shares are freely transferable between shareholders. Inter vivos, they may only be disposed of to new shareholders following the passing of a favourable resolution of the shareholders in general meeting representing at least three quarters of the share capital according to the conditions foreseen in article 11. Mortis causa the approval given in a meeting of shareholders of at least three quarters (3/4) of the shares held by the surviving shareholders is required to transfer shares to new shareholders. This approval however is not required in case the shares are transferred either to ascendants, descendants or to the surviving spouse.

Art. 11. The shareholder who wants to transfer all or part of his shares must inform the other shareholders by registered mail and indicate the number of shares which transfer is requested, the names, first names, professions and domiciles of the proposed transferees.

Thereupon the other shareholders have a right of preemption for the redemption of the shares which transfer is proposed. This right is exercised in proportion to the number of shares in possession of each shareholder. By not exercising, totally or partly, his right of preemption, a shareholder increases the other shareholders' right.

Shares may never be divided: if the number of shares to transfer is not exactly proportional to the number of shares for which the right of preemption is exercised, the surplus of shares is, in the absence of agreement, allocated by drawings. The shareholder who plans to exercise his right of preemption, must inform the other shareholders by registered mail within two months following the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall lose his right of preemption.

For the exercise of the rights originating from the increase pursuant to the provisions of the preceding paragraphs, shareholders will be entitled to an additional one month delay starting at the expiration of the two months' term granted to the shareholders for making public their intention about the exercise of the right of preemption.

The price payable for acquiring these shares shall be determined by mutual consent between transferor and transferee (s), failing agreement, by a qualified accountant and tax adviser designated by mutual consent between transferor and transferee(s) and in case of disagreement by an independent expert named at the request of the most diligent party by the commercial court which has competence over the registered office of the Company.

The expert will deliver his report about the determination of the price within the month following his nomination. He will have access to all books and other documents of the Company which he shall deem essential to the execution of his mission.

Art. 12. Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 13. The creditors, legal successors or heirs may not, for any reason, seal assets or documents of the Company.

Title III. Administration

Art. 14. The Company is managed by one or several managers, not necessarily shareholders. In dealing with third parties, the manager(s) has (have) the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which fixes the term of its (their) office. He (they) may be dismissed freely at any time.

The Company is only bound in any circumstances by the signature of the sole manager or, if there are several managers, by the individual signature of any manager.

Art. 15. Death or resignation of a manager, for any reason, does not involve the winding-up of the Company.

Art. 16. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorized agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 17. Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has as many voting rights as he holds or represents shares. Each shareholder may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital. However, resolutions to amend these articles and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the Company's share capital.

If the Company has only one shareholder, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 19. The accounting year of the Company commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 20. Each year on the thirty-first of December the books are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the general meeting of shareholders.

Title IV. Winding-up, Liquidation

Art. 22. At the time of the winding-up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who will fix their powers and remuneration.

Art. 23. The shareholders will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in these articles.

Statement

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, are satisfied.

Transitory disposition

The first accounting year shall commence on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2007.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING S.à r.l. prenamed, here represented as stated here above, has subscribed for the six hundred shares (600).

All the shares have been fully paid up in cash on a bank account, so that the amount of fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-) is at the disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand nine hundred euros (EUR 1,900.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. Is appointed manager for an undetermined period:

ProLogis DIRECTORSHIP S.à r.l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 76.630.

The manager has the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole signature.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le deux avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 69.082,

dûment représentée par un gérant ProLogis DIRECTORSHIP S.à r.l., elle-même représentée par Monsieur Marc Becker, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 mars 2007.

La procuration mentionnée ci-dessus restera, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et ces statuts:

Titre I^{er} . Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er} . Il existe entre le souscripteur prénommé et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. La Société prend la dénomination de ProLogis POLAND LXXIX S.à r.l.

Art. 3. La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers et (ii) l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. Capital Social, Parts Sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000,-) représenté par six cents (600) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié sous les conditions prévues par la loi. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, suivant les dispositions des alinéas précédents, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et à défaut, par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la Société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

Art. 12. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 13. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. Administration

Art. 14. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La Société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire représenter aux assemblées par un mandataire.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions concernant la modification des Statuts et plus particulièrement la liquidation de la Société peuvent uniquement être prises à la majorité d'associés représentant les trois quarts du capital social.

Au cas où la Société n'a qu'un seul associé, ses décisions sont consignées dans un registre conservé au siège de la Société.

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV. Dissolution, Liquidation

Art. 22. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Déclaration

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2007.

Souscription

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante, ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING S.à r.l. prénommée, représentée comme indiqué ci-avant, a souscrit aux six cents (600) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de quinze mille euros (15.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille neuf cents euros (1.900,- EUR).

Résolutions de l'Associée Unique

Et aussitôt l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

ProLogis DIRECTORSHIP S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 76.630.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Becker, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, Relation: LAC/2007/4346. — Reçu 150 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007053641/220/272.

(070053897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2007.

TTC Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 116.259.

Résolution a été prise le 23 août 2006 par THE TENSAR CORPORATION, LLC, associé unique de la Société de procéder, avec effet immédiat, à la nomination en qualité de Gérant B de M. Andrew David Johnstone, gérant, né à Sheffield (Royaume - Uni) le 27 mai 1959, ayant son adresse professionnelle c/Tensar International à Lions Drive, Shadsworth Business Park Shadsworth, Blackburn BB1 2QX, Royaume - Uni, et ce, pour une durée indéterminée.

En conséquence, la Société est gérée par un conseil de gestion composé de quatre (4) membres, à savoir:

en qualité de Gérant A: M. Olivier Dorier et M. Stewart Kam-Cheong; et

en qualité de Gérant B: M. Rob Briggs et M. Andrew David Johnstone.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 avril 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007052772/1035/22.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, réf. LSO-CD03246. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Rico PIK Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.000.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 109.606.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 29 novembre 2006 et d'une Assemblée Générale d'augmentation de capital de la même date qu'IBERIAN FOODS S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, au capital de 1.012.500,- EUR, ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B. 109.605, a apporté et cédé les 382.440 (trois cent quatre-vingt-deux mille quatre cent quarante) Parts Sociales A qu'elle détenait dans la Société à MAXI PIX S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, au capital initial de 12.500,- EUR, ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B. 122.176, et ainsi porté le capital de celle-ci à 2.012.500,- EUR.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 avril 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007052775/1035/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2007, réf. LSO-CD03434. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

CS Schranksysteme Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 15, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 118.996.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

Pour la société CS SCHRANKSYSTEME SARL

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

Référence de publication: 2007053889/745/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2007, réf. LSO-CD03744. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2007.

Angel Management (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 123.178.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 18 décembre 2006 entre la société CLARENCE INVESTMENTS LLC et la société ANGEL ONE (LUX) S.à r.l., que la société CLARENCE INVESTMENTS LLC a cédé les

500 parts sociales (cinq cents parts sociales) qu'elle détenait dans la société ANGEL MANAGEMENT (LUX) S.à r.l. à la société ANGEL ONE (LUX) S.à r.l.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007052771/1211/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2007, réf. LSO-CD00143. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Sorelu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 43.534.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2007.

FIDUPAR

Signatures

Référence de publication: 2007052703/1172/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD05023. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

COLT Lux Group Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1479 Luxembourg, place de l'Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 115.940.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COLT LUX GROUP HOLDING S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007052504/711/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05293. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Genpact International, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.600,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 104.549.

M. Edward P. Pfaff démissionne de son mandat de gérant-délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 16 février 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007052807/5499/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02392. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Refralux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 10.830.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une convention de cession d'actions du 30 septembre 1996 que la société DOLOMITWERKE GmbH, établie et ayant son siège social à D-42489 Wülfrath, 77, Wilhelmstrasse, a cédé 200 parts de la société REFRALUX SARL, établie et ayant son siège à L-1930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 10.830, à:

la société WÜLFATHER FEUERFEST BETEILIGUNGS GmbH, ayant son siège social à D-42489 Wülfrath, 1, am Kalkstein.

Luxembourg, le 17 avril 2007.

M^e P. F. Onimus.

Référence de publication: 2007052766/1537/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, réf. LSO-CD04366. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Génération Loisirs s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8216 Mamer, 11, Chemin de Bertrange.

R.C.S. Luxembourg B 126.746.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le onze avril.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen.

A comparu:

Monsieur Marcel Storck, gérant de société, demeurant à L-8216 Mamer, 11, Chemin de Bertrange.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée comme suit:

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des parts ci-après créées, il est formé une société sous la dénomination de GENERATION LOISIRS s.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Mamer.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à la cessation de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société à pour objet:

- l'intermédiaire commercial et commissionnaire dans toutes les transactions commerciales de quelque nature que ce soit, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et ceci dans le sens le plus large du terme;

- l'achat et la vente de vélos et accessoires de vélos et de sport, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et dans le sens le plus large du terme;

- dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes physiques ou morales, sous réserve des dispositions légales afférentes;

- la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émission d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons, et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Le notaire attire l'attention des comparants sur le fait que la présente société n'entre pas dans le cadre de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) divisé en cent (100) parts d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.

Ces parts ont toutes été souscrites par Monsieur Marcel Storck.

Les parts sociales ont été libérées par l'apport par l'associé unique d'une voiture Ford Mondeo Ghia, immatriculée UM 5318.

La réalité de la valeur dudit véhicule a été démontrée au notaire au moyen de la facture d'achat.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Art. 5. Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Art. 7. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 8. La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

Art. 9. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

Art. 11. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle aura lieu le premier lundi du mois de mai de chaque exercice.

Si cette date est un jour férié légal, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 13. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre 2007.

Chaque année le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

Art. 14. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Art. 16. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ € 1.500,-

Le notaire instrumentant attire l'attention du comparant qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

Le comparant reconnaît avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 12 novembre 2004, le comparant déclare être le bénéficiaire réel de cette opération et il déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Assemblée Générale

Le fondateur prénommé, détenant l'intégralité des parts sociales, s'est constitué en Assemblée Générale et il a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social est fixé à L-8216 Mamer, 11, Chemin de Bertrange.
- 2) La société sera gérée par un gérant: Monsieur Marcel Storck, gérant de société, né à Metz (France, 57) le 22 décembre 1951, demeurant à L-8216 Mamer, 11, Chemin de Bertrange, qui aura le pouvoir d'engager la société sous sa seule signature en toute circonstance.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, il a signé avec Nous notaire le présent acte, après s'être identifié au moyen d'une copie de sa carte d'identité.

Signé: M. Storck, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 16 avril 2007. CAP/2007/681. — Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Entringer.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 19 avril 2007.

C. Mines.

Référence de publication: 2007052853/225/120.

(070052599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Cross Atlantic Associates Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 27.080.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2007.

FIDUPAR

Signatures

Référence de publication: 2007052702/1172/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD05020. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

EuroInfra S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 95.383.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007052509/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD05142. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Parkridge CE Retail Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.021.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 101.802.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, préalablement enregistré et déposé le 21 avril 2006 auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro L060035893 a été ultérieurement modifié et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007053881/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01341. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2007.

Servitia, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 23, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 14.241.

—
Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue le 7 mars 2007, par-devant M^e Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, acte n^o 112/2007, enregistré à Luxembourg, actes civils le 16 mars 2007, Relation: LAC/2007/2318, que:

* Sont nommés administrateurs:

Président:

- M. Franco Zibordi, demeurant à I-20121 Milan, 3, P.tta Giordano Dell'amore (sous réserve de l'approbation de la Commission de Surveillance du Secteur Financier);

Vice - Président:

- M. Angelo Rancati, demeurant à I-20152 Milan, 266, Via Lorenteggio;

Administrateurs:

- M. Jean-Claude Krieger, demeurant à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri;

- M. Salvatore Catalfamo, demeurant à U.K. EC4N 1SA Londres, 90, Queen Street;

- M. Enrico Lironi, demeurant à I-22060 Campione d'Italia, 6/a, Via Riasc;

- M. Luigi Paganini, demeurant à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

- M. Mauro Ferrari, demeurant à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, assure la fonction de Secrétaire du Conseil d'Administration.

Les mandats des administrateurs expireront à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2007

L'Assemblée Générale décide que la gestion journalière de la société est confiée conjointement à M. Jean-Claude Krieger, Administrateur-Directeur, demeurant à Luxembourg, et à M. Antoine de Haeck, Directeur, demeurant à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Pour la société

J. Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2007051918/208/31.

(070052152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

Aroles 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 125.596.

—
Extrait du contrat de cession de parts sociales daté du 23 mars 2007

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 23 mars 2007 que APAX US VII L.P., ayant son siège social au c/o Walkers House, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, îles Cayman, a cédé 90 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à APAX WW NOMINEES LIMITED, ayant son siège social au 15 Portland Place, London W1B 1 PT, Royaume-Uni.

Par suite du contrat de cession susmentionné, les associés actuels de la Société sont les suivants:

Noms des associés	Nombre de parts qu'ils possèdent
APAX WW NOMINEES LIMITED	1.000
Total	1.000

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2007.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2007052774/1035/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2007, réf. LSO-CD03718. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Michel Greco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2668 Luxembourg, 1, rue Julien Vesque.

R.C.S. Luxembourg B 38.255.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires
qui s'est déroulée le 19 mars 2007 à 11.00 heures*

Les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le mandat des administrateurs est renouvelé pour une durée de trois ans:

a) Monsieur Paul Peckels, né le 13 juin 1965 à Luxembourg, fonctionnaire, demeurant à L-2716 Luxembourg, 24, rue Batty Weber (EPT)

b) Monsieur Joseph Roeder, né le 26 septembre 1951 à Diekirch, fonctionnaire, demeurant à L-8392 Nospelt, 10, rue Simmerschmelz (EPT)

c) Monsieur Jean-Marie Schanck, né le 12 novembre 1950 à Clervaux, fonctionnaire, demeurant à L-9147 Erpeldange, 4, rue Grand-Duc Jean (EPT)

d) Monsieur Michel Greco, né le 20 mars 1967 à Luxembourg, employé privé, demeurant à L-4974 Dippach, 15, rue de Bettange (MG)

e) Monsieur Salvatore Modugno, né le 30 octobre 1959 à Polignano a Mare (I), employé privé, demeurant à L-3313 Bergem, 130, Grand-Rue (MG)

2) Le mandat de l'administrateur-délégué est renouvelé pour une durée de trois ans:

Monsieur Michel Greco, prèdit.

L'administrateur-délégué a le pouvoir de signature isolé et droit de co-signature obligatoire. Il aura pouvoir de signature jusqu'à concurrence de cinquante mille euros (50.000,- €) par opération. Au delà de cinquante mille euros (50.000,- €) la signature d'un deuxième administrateur EPT est requise.

3) Le mandat du commissaire aux comptes est renouvelé pour une durée de trois ans:

La société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A. avec siège social à L-2013 Luxembourg, Centre Etoile, 5, boulevard de la Foire

4) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra en 2010 statuant sur les comptes annuels de l'exercice 2009.

Et lecture faite, les actionnaires ont signé.

Luxembourg le 19 mars 2007.

Signature
Les Actionnaires

Référence de publication: 2007052051/1044/37.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2007, réf. LSO-CD03698. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

Burgan International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 83.806.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social le 27 mars 2007 que:

- le mandat de commissaire aux comptes a été confié en remplacement de M. Marcel Stephany à la société FIDU-CONCEPT S.à r.l. ayant son siège social au L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

Luxembourg, le 12 avril 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007052510/304/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03828. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

DH Real Estate Fin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 100.727.

—
In the year two thousand and six, on the sixteenth day of the month of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of DH REAL ESTATE FIN S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg incorporated by deed of notary Joseph Elvinger acted on 8th day of April 2004 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Memorial») number 688 of 5 July 2004. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time by deed of notary Joseph Elvinger acted on 28 June 2004 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Memorial») number 1069 of 23 October 2004.

The meeting was presided by Mr Patrick Van Hees, jurist in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

The meeting appointed as secretary and scrutineer Mrs Solange Wolter, employee in Mersch.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number and class of shares held by them are shown on an attendance list which is signed by the proxy holders, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said attendance list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appears from the said attendance list, all 61,402 class A shares, all 15,791 class B shares, all 8,209 class C shares, all 4,844 class D shares, all 1,679 class E shares, all 1,062 class F shares, all 366 class G shares, all 366 class H shares, all 12,274 class I shares, all 200 class J shares, all 500 class Z shares are represented at the present meeting so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items of the agenda.

2. That the agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. Approval of the interim situation of the Company for the period from January 1st, 2006 to November 16, 2006;
2. Approval of the allocation to the results brought forward and to the legal reserve;
3. Acknowledgement of the disposal of the Targeted Asset (as defined in the articles of the Company) relating to class A shares;
4. Approval of the repurchase of all outstanding class A shares at the repurchase price as determined by the Board pursuant to the articles of the Company so as to proceed to the liquidation of entire class of shares of the Company, acceptance of such repurchase by class A shareholders, approval of the amount so determined (the «Class A Amount»), cancellation of all outstanding 61,402 class A shares and consequential reduction of the issued share capital of the Company

(such amount included in the Class A Amount) and approval of the distribution in cash or in kind by the Company of the Class A Amount relating to class A shares in accordance with the articles of the Company to the class A shareholders in one or more instalments pursuant to the percentage set out herebelow:

Shareholder	Allocation in distributions relating to repurchase and cancellation of Class A
DHCRE NOMINEES 1 LIMITED	66,54530 %
DHCRE NOMINEES 2 LIMITED	11,08165 %
DHCRE NOMINEES 3 LIMITED	8,07377 %
DHCRE NOMINEES 4 LIMITED	11,87319 %
OFFICERS NOMINEES LIMITED	2,42609 %

5. Consequential amendment of article 8 of the articles of incorporation of the Company so as to delete all reference to A shares and to provide for the new issued share capital amount of the Company.

After the foregoing has been approved, the meeting unanimously resolved as follows:

First resolution

The meeting approved the interim situation of the Company for the period from January 1st, 2006 to November 16, 2006.

Second resolution

The meeting decided to allocate an amount of EUR 2,607,272.- (two million six hundred and seven thousand two hundred seventy two euros) out of the profits of the Company for the period from January 1st, 2006 to November 16, 2006 as follows:

- results brought forward for an amount of EUR 2,340,539.- (two million three hundred forty thousand five hundred thirty nine euros).
- legal reserves for an amount of EUR 266,733.- (two hundred sixty six thousand seven hundred thirty three euros).

Third resolution

The meeting acknowledged the disposal of the Targeted Asset relating to class A shares pursuant to the articles of the Company.

Fourth resolution

The meeting unanimously approved the repurchase of all outstanding class A shares at the repurchase price determined by the Board pursuant to the articles of the Company and the liquidation of an entire class of shares, namely class A of the Company and cancellation thereof.

The class A shareholders confirmed, and the meeting acknowledged, their acceptance of such repurchase of their class A shares.

The meeting thus resolved to cancel all outstanding 61,402 (sixty one thousand four hundred and two) class A shares and to consequentially reduce the issued share capital of the Company by an amount equal to aggregate nominal value thereof, being EUR 1,535,050.- (one million five hundred thirty five thousand fifty euros) so that the issued share capital is consequentially to the present reduction set at EUR 1,132,275.- (one million one hundred thirty two thousand two hundred seventy five euros). The meeting noted that the amount of the share capital reduction was included in the Class A Amount.

The meeting resolved to approve the distribution by the Company of the Class A Amount of an amount of EUR 76,401,386.- (seventy six million four hundred and one thousand three hundred eighty six euros) resulting from the cancellation of the class A shares in cash and/or in kind in accordance with the articles of the Company to the class A shareholders pursuant to the allocation percentage set out in the table set out in the agenda to the meeting in one or more instalments as determined by the Board.

Fifth resolution

Further to the above resolutions the meeting resolved to consequentially amend article 8 of the articles of incorporation of the Company so as to delete all reference to class A shares, to provide for the new issued share capital amount of the Company and to give the following wording to article eight of the articles of incorporation:

« **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 1,132,275.- (one million one hundred thirty-two thousand two hundred seventy-five euros) represented by 15,791 (fifteen thousand seven hundred ninety one) class B shares, 8,209 (eight thousand two hundred nine) class C shares, 4,844 (four thousand eight hundred forty-four) class D shares, 1,679 (one thousand six hundred seventy-nine) class E shares, 1,062 (one thousand sixty-two) class F shares, 366 (three hundred sixty-six)

class G shares, 366 (three hundred sixty-six) class H shares, 12,274 (twelve thousand two hundred seventy-four) class I shares, 200 (two hundred) class J shares, 500 (five hundred) class Z shares, with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each.»

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at two thousand euro.

There being no further business on the agenda, the Meeting is thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before mentioned

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le seize novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de DH REAL ESTATE FIN S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire Joseph Elvinger du 8 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 688 du 5 juillet 2004. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par acte du notaire Joseph Elvinger en date du 28 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1069 du 23 octobre 2004.

L'assemblée a été présidée par Patrick Van Hees, employé privé à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée a désigné en qualité de secrétaire et scrutateur Madame Solange Wolter, employée privée à Mersch.

Le président a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. Les actionnaires représentés, ainsi que le nombre et classe de parts sociales détenues par eux sont renseignées sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi que le notaire instrumentant. Ladite liste restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Tel qu'il résulte de ladite liste de présence, la totalité des 61.402 parts sociales de classe A, la totalité des 15.791 parts sociales de classe B, la totalité des 8.209 parts sociales de classe C, la totalité des 4.844 parts sociales de classe D, la totalité des 1.679 parts sociales de classe E, la totalité des 1.062 parts sociales de classe F, la totalité des 366 parts sociales de classe G, la totalité des 366 parts sociales de classe H, la totalité des 12.274 parts sociales de classe I, la totalité des 200 parts sociales de classe J, la totalité des 500 parts sociales de classe Z sont représentées à la présente assemblée, de telle sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation de la situation intérimaire de la Société pour la période allant du 1^{er} janvier 2006 au 16 novembre 2006;

2. Approbation de l'affectation aux résultats reportés et à la réserve légale;

3. Prise de connaissance de la vente de l'Investissement Projeté (comme défini dans les statuts de la Société) relatif aux parts sociales de la classe A;

4. Approbation du rachat de toutes les parts sociales de la classe A en circulation aux prix de rachat déterminé par le Conseil conformément aux statuts de la Société afin de procéder à la liquidation de la classe entière de parts sociales de la Société, acceptation d'un tel rachat par tous les détenteurs des parts sociales de la classe A, approbation du montant déterminé («Prix de la Classe A»), annulation de la totalité des 61.402 parts sociales de classe A et réduction subséquente du capital social émis de la Société (tel montant est inclus dans le Prix de la Classe A) et approbation de la distribution en numéraire ou en nature par la Société du Prix de la Classe A relatifs aux parts sociales de la classe A conformément aux statuts de la Société aux détenteurs des parts sociales de classe A en un ou plusieurs versements en conformité avec les pourcentages suivants:

Associés	Allocation de la distribution en relation avec le rachat et l'annulation de la classe A
DHCRE NOMINEES 1 LIMITED	66,54530 %
DHCRE NOMINEES 2 LIMITED	11,08165 %

DHCRE NOMINEES 3 LIMITED	8,07377 %
DHCRE NOMINEES 4 LIMITED	11,87319 %
OFFICERS NOMINEES LIMITED	2,42609 %

5. Modification en conséquence de l'article 8 des statuts de la Société afin de supprimer toute référence aux parts sociales de classe A et afin de déterminer le nouveau montant du capital social émis de la Société.

Après approbation de ce qui précède, l'assemblée a unanimement décidé comme suit:

Première résolution

L'assemblée a décidé d'approuver la situation intérimaire de la Société pour la période allant du 1^{er} janvier 2006 au 16 novembre 2006.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé d'affecter un montant de EUR 2.607.272,- (deux millions six cent sept mille deux cent septante-deux euros) pour la période allant du 1^{er} janvier 2006 au 16 novembre 2006 de la manière suivante:

- résultats reportés pour un montant de EUR 2.340.539,- (deux millions trois cent quarante mille cinq cent trente-neuf euros);

- réserve légale pour un montant de EUR 266.733,- (deux cent soixante-six mille sept cent trente-trois euros).

Troisième résolution

L'assemblée a pris acte de la vente de l'Investissement Projeté relatif aux parts sociales de la classe A conformément aux statuts de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée a à l'unanimité approuvé le rachat de la totalité des parts sociales de la classe A en circulation aux prix de rachat déterminé par le Conseil conformément aux statuts de la Société et la liquidation de la classe entière des parts sociales à savoir la classe A de la Société et annulation conséquente.

Les détenteurs des parts sociales de la classe A ont confirmé, et l'assemblée a constaté, leur accord à un tel rachat.

L'assemblée a ainsi décidé d'annuler la totalité des 61.402 (soixante et un mille quatre cent deux) parts sociales de classe A en circulation et en conséquence de réduire le capital social émis de la Société par un montant égal à la valeur nominale, à savoir EUR 1.535.050,- (un million cinq cent trente-cinq mille cinquante euros), de sorte que le capital social émis est suite à la présente réduction fixé à EUR 1.132.275,- (un million cent trente-deux mille deux cent septante-cinq euros). L'assemblée a noté que le montant de la réduction du capital était incluse dans le Prix de Classe A.

L'assemblée a décidé d'approuver la distribution du Prix de la Classe A relatif aux parts sociales de la classe A d'un montant de EUR 76.401.386,- (septante six millions quatre cent et un mille trois cent quatre-vingt-six euros) et résultant de l'annulation des parts sociales de la classe A en numéraire ou en nature conformément aux statuts de la Société aux détenteurs des parts sociales de la classe A, lesquels pourront être payés en une ou plusieurs fois selon décision du Conseil, conformément aux pourcentages alloués tels que repris dans l'ordre du jour de la présente assemblée.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions ci-dessus, l'assemblée a par conséquent décidé de modifier l'article 8 des statuts de la Société afin de supprimer toute référence à des parts sociales de classe A, de déterminer le nouveau montant du capital social émis de la Société et de donner la teneur suivante à l'article huit des statuts:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 1.132.275,- (un million cent trente-deux mille deux cent septante cinq euros) divisé en: 15.791 (quinze mille sept cent nonante et un) parts sociales de classe B, 8.209 (huit mille deux cent neuf) parts sociales de classe C, 4.844 (quatre mille huit cent quarante-quatre) parts sociales de classe D, 1.679 (mille six cent septante neuf) parts sociales de classe E, 1.062 (mille soixante deux) parts sociales de classe F, 366 (trois cent soixante-six) parts sociales de classe G, 366 (trois cent soixante-six) parts sociales de classe H, 12.274 (douze mille deux cent septante-quatre) parts sociales de classe I, 200 (deux cents) parts sociales de classe J et 500 (cinq cents) parts sociales de classe Z d'une valeur de EUR 25,- chacune.»

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, sont évalués à environ deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes personnes comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du procès-verbal, les membres du bureau ont signé, ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: P. Van Hees, S. Wolter, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 27 novembre 2006, vol. 438, fol. 95, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 1^{er} décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007052090/242/203.

(070051729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

Allianz Société Financière S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 26, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 95.660.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007052486/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, réf. LSO-CD03200. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

EFG Universal Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 32.967.

In the year two thousand and seven, on the twenty-third day of the month of March.

Before Us, Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich.

Was held an Extraordinary General Meeting of Shareholders of EFG UNIVERSAL FUND (hereafter referred to as the «Fund»), a société d'investissement à capital variable having its registered office in Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 32 967) incorporated pursuant to a deed of M^e Jacques Delvaux, notary then residing in Esch-sur-Alzette, on 6th February 1990, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») number 111 of 5 April 1990.

The meeting was presided by Mrs Emmanuelle Schneider, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs Alexandra Schmitt, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Antoinette Farese, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. To resolve on the liquidation of the Fund.
2. To appoint KPMG ADVISORY S.à.r.l., having its registered office at 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg represented by Mr Eric Collard, as liquidator and to determine the liquidator's powers and remuneration.
3. To take note of the reports of the directors and of the Independent Auditor for the financial year ended on 31 December 2006.
4. To approve the Balance Sheet and Profit and Loss accounts as at 31 December 2006.

II. The present Extraordinary General Meeting has been duly convened by

notices containing the agenda sent on 14 March 2007 to registered Shareholders by registered mail, such notices providing expressly that the Extraordinary General Meeting of Shareholders will only deliberate and vote on items 3 and 4 of the above agenda if it has previously resolved the liquidation of the Fund and the appointment of KPMG ADVISORY S.à.r.l. as liquidator pursuant to items 1 and 2 of the agenda.

III. That out of 24,710 issued shares 19,287 shares are present or represented, and the number of shares hold by each shareholder is shown on an attendance list; this attendance list signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented Shareholders initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

IV. As a result of the foregoing, the present meeting is regularly constituted and may validly decide on the items of the agenda.

Then the meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to wind up the Fund and to put the Fund into liquidation as of this day.

Second resolution

The meeting appoints as liquidator KPMG ADVISORY S.à.r.l., having its registered office at 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg represented by Mr Eric Collard.

The liquidator is granted the most general powers provided for by articles 144 to 148bis of the law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended) (the «Law»). The liquidator will be entitled to take all action provided by article 145 of the Law without authorisation of the general meeting of Shareholders in the situations where this authorisation would be required.

The liquidator is not required to draw up any inventory and may rely on the accounts of the Fund.

The liquidator is authorised, under his responsibility, to delegate, in regard of special and determined operations, to one or more proxy holders, such part of his authorities as he may determine and for the duration he may determine.

The liquidator shall be entitled to remuneration in accordance with market practice applicable to services rendered by chartered accountants.

Following the passing of the above resolutions, the meeting acknowledges that the audit of the liquidation accounts will be made by the authorised auditor of the Fund.

Third resolution

The meeting takes note of the reports of the directors and of the Independent Auditor for the financial year ended on 31 December 2006.

Fourth resolution

The meeting approves the Balance Sheet and Profit and Loss accounts as at 31 December 2006.

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

Whereupon the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the French version, the French version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known by the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-troisième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de EFG UNIVERSAL FUND (ci-après le «Fonds»), une société d'investissement à capital variable, ayant son siège social à Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 32 967), constituée suivant acte reçu par M^e Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 6 février 1990, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 111 du 5 avril 1990.

L'Assemblée est présidée par Mme Emmanuelle Schneider, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mme Alexandra Schmitt, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée élit aux fonctions de scrutateur Mme Antoinette Farese, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président déclare et prie le Notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décider la liquidation du Fonds.
2. Nommer KPMG ADVISORY S.à.r.l, ayant son siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, représenté par Mr Eric Collard, comme liquidateur et déterminer ses pouvoirs et sa rémunération.
3. Prendre note des rapports des administrateurs et du réviseur d'entreprises pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2006.
4. Approuver le Bilan et le Compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2006.

II. La présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour envoyés le 14 mars 2007 par lettre recommandée aux Actionnaires nominatifs, ces avis mentionnant expressément que l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires délibérera et votera sur les points 3 et 4 de l'ordre du jour ci-

dessus seulement si elle a auparavant décidé la liquidation du Fonds et la nomination de KPMG ADVISORY S.à r.l. comme Liquidateur conformément aux points 1 et 2 de l'ordre du jour.

III. Que sur 24.710 actions émises 19.287 actions sont présentes ou représentées et le nombre d'actions que les actionnaires détiennent est indiqué sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront annexées au présent acte les procurations des Actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les parties présentes.

IV. Qu'à la suite de ce qui précède, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre le Fonds et de mettre le Fonds en liquidation à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur KPMG ADVISORY S.à.r.l., ayant son siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, représenté par Mr Eric Collard,

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «loi»). Le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale des Actionnaires dans les cas où cette autorisation est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se baser sur les comptes du Fonds.

Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le liquidateur a droit à une rémunération conformément aux pratiques usuelles pour les services rendus par des réviseurs d'entreprises.

Suite à l'adoption des résolutions ci-dessus, l'assemblée accepte que le contrôle des comptes de liquidation sera effectué par le réviseur d'entreprises du Fonds.

Troisième résolution

L'assemblée prend note des rapports des administrateurs et du réviseur d'entreprises pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2006.

Quatrième résolution

L'assemblée approuve le Bilan et les Comptes de Profits et Pertes au 31 décembre 2006.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le Notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre la version anglaise et française, la version française fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le Notaire le présent acte.

Signé: E. Schneider, A. Schmitt, A. Farese, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007. LAC/2007/3292. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 2 avril 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007052103/206/134.

(070051994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

Kokkel Trading & Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 61.103.

—
DISSOLUTION

In the year thousand and seven, on the fifteenth day of March.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

The company PANTA HOLDINGS B.V., having its registered office at Rendementsweg 2, NL-3641 SK Mijdrecht, registered at the «Handelsregister» of the Netherlands under number 30117672 0000,

here represented by Mr. Raphaël Rozanski, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed *ne varietur* by the notary and the proxy holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, acting in its capacity, declared and requested the notary to act:

I.- That the private limited company (société à responsabilité limitée) KOKKEL TRADING & FINANCE S.à r.l., with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 61 103, was incorporated by a deed received by Maître Gérard Lecuit, notary then residing in Hesperange, Grand-Duchy of Luxembourg, on October 1st, 1997, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 24 of January 13, 1998 and that its articles of association had been amended when the corporate capital was converted in Euro, on December 28, 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 697 of May 7, 2002.

II.- That the capital of the private limited company KOKKEL TRADING & FINANCE S.à r.l., prenamed, presently amounts to twelve thousand three hundred and ninety-four Euro sixty-eight cents (EUR 12,394.68), represented by five hundred (500) shares without nominal value.

III.- That the appearing party is the holder of all the shares of the prenamed company KOKKEL TRADING & FINANCE S.à r.l.

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the company KOKKEL TRADING & FINANCE S.à r.l. which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party declares that it has taken over all assets and all liabilities of the said company.

VI.- That it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the dissolved company and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the company even if unknown at present.

VII.- That the liquidation of the company KOKKEL TRADING & FINANCE S.à r.l. is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.

VIII.- That full and entire discharge is granted to the incumbent directors and statutory auditor of the dissolved company for the performance of their assignment.

IX.- That the shareholder's register and all the shares of the dissolved company have been cancelled.

X.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately seven hundred and fifty Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quinze mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société PANTA HOLDINGS B.V., avec siège social au Rendementsweg 2, NL-3641 SK Mijdrecht, enregistrée au «Handelsregister» des Pays-Bas sous le numéro 30117672 0000,

représentée par Monsieur Raphaël Rozanski, maître en droit, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée *ne varietur* par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société à responsabilité limitée KOKKEL TRADING & FINANCE S.à r.l., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 61.103, a été constituée

suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 24 du 13 janvier 1998, et dont les statuts ont été modifiés lors de la conversion du capital social en Euros, le 28 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 697 du 7 mai 2002.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée KOKKEL TRADING & FINANCE S.à r.l., prédésignée, s'élève actuellement à douze mille trois cent quatre-vingt quatorze Euros et soixante-huit centimes (EUR 12.394,68), représenté par cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

III.- Que la comparante est l'associée unique de la prédite société KOKKEL TRADING & FINANCE S.à r.l.

IV.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société KOKKEL TRADING & FINANCE S.à r.l., qui a interrompu ses activités.

V.- Que la comparante déclare qu'elle a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société.

VI.- Qu'il est attesté que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif social de la société, même inconnu à ce jour.

VII.- Que la liquidation de la société KOKKEL TRADING & FINANCE S.à r.l. est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

IX.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de sept cent cinquante Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Rozanski, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 mars 2007. Relation GRE/2007/1359. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 avril 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007052111/231/100.

(070052084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

Taira Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 34.734.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007052389/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03981. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Rogimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.
R.C.S. Luxembourg B 54.183.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société
qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 6 mars 2006*

Résolution

L'Assemblée décide:

L'Assemblée accepte la reconduction des mandats des administrateurs, à savoir Monsieur Roger Decker et Madame Mélanie Decker-Majerus, demeurant à L-3426 Dudelange, 12, rue Nic Bodry, et Monsieur René Moris, demeurant à L-6975 Rameldange, 28, am Bounert jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2012.

L'Assemblée accepte la démission de Mme Carla Machado, demeurant à L-1329 Luxembourg, 18A, rue du Château en tant que commissaire aux comptes.

L'Assemblée nomme comme nouveau commissaire aux comptes, la société FISCALITE IMMOBILIERE SA, avec siège social à L-6975 Rameldange, 28, am Bounert, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2012.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 6 mars 2006.

Pour la société

R. Decker

Référence de publication: 2007052802/1801/24.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, réf. LSO-CD04185. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Union Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.
R.C.S. Luxembourg B 72.160.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007052402/1141/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD04855. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Blackheath Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 119.330.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007052414/220/12.

(070052760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

International Surface Preparation Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 95.387.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007052425/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD04082. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Renelux, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 28.579.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, le 4 avril 2007

«L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

ERNST & YOUNG

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2007.»

Pour la société

AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

Signature

Référence de publication: 2007052599/682/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2007, réf. LSO-CD03362. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Adlerfinanz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 57.926.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007052427/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD04083. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

DB Platinum II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 99.199.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007052429/220/12.

(070052788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

KH Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 47.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 76.006.

—
EXTRAIT

Par décision de la réunion du conseil de gérance tenue à Luxembourg le 2 avril 2007, le siège social de la société est transféré de 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg à 2/8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KH INVESTMENTS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007052459/267/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03868. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Global Refund Holdings One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 89.246.

Le bilan au 31 mars 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2007.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Référence de publication: 2007052489/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2007, réf. LSO-CD04747. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Vendôme Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 95.514.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007052478/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD04089. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Ondine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 100.609.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007052479/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD04044. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Sandflower Property GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 121.816.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007052480/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD04052. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Rockenbrod Agence SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 85.232.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société
qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 12 juin 2006*

Résolution

L'Assemblée accepte la démission de M. Paul Rockenbrod, demeurant à L-1713 Luxembourg, 168, rue Hamm en tant que commissaire aux comptes.

L'Assemblée nomme comme nouveau commissaire aux comptes, la société FISCALITE IMMOBILIERE S.A., avec siège social à L-6975 Rameldange, 28, am Boumert jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire que se tiendra en l'année 2007.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 12 juin 2006.

V. Rockenbrod.

Référence de publication: 2007052803/1801/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, réf. LSO-CD04186. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Jet Support Services Europe Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3858 Schifflange, 24, rue Denis Netgen.

R.C.S. Luxembourg B 74.037.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007052483/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD04085. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

CRJ avenir, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 84.858.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007052485/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD04087. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Viender Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 64.852.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 10 janvier, 2007

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de VIENDER FINANCE S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- de remplacer LUXEMBOURG ADMINISTRATION SERVICES LIMITED par CAS SERVICES SA, 20, rue de la Poste, L-2643 Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes de la Société, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra en 2008

Luxembourg, le 10 janvier 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Référence de publication: 2007052487/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD00820. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Axon Resources (Offshore) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 126.783.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twentieth day of March.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

TPG-AXON (LUXEMBOURG) I S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5D, rue Eugène Ruppert, 2nd Floor, L-2453 Luxembourg, registration with the Luxembourg trade and companies' register pending,

duly represented by Ms Caroline Apostol, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in New York on 20 March 2007.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party has requested the notary to draw up the following articles of association of a société à responsabilité limitée, which it declares organised as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owners of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further purchase, hold and sell physical uranium located anywhere in the world, including in Canada and France.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will assume the name of AXON RESOURCES (OFFSHORE) S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of resolutions of the general

meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred by a resolution of the sole manager or the board of managers, as the case may be. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers.

In the event that the sole manager or the board of managers determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at eighteen thousand US dollars (USD 18,000.-) represented by three hundred sixty (360) shares with a par value of fifty US dollars (USD 50.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be increased or reduced at any time by approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, composed of at least two managers.

The Company will be bound towards third parties in the following manner:

1) For all transactions to be made by the Company in relation to the business of investments, including in physical uranium, the Company will be bound by the signature of the sole manager being, for the avoidance of doubt, the holder of a Luxembourg business licence relating to the business of physical uranium (a «Licence») or, if there are several managers, by the joint signatures of any two members of the board of managers whereby one of the two members is a holder of a Licence or by the signature of any person to whom such signatory power shall be specifically delegated by the sole manager/board of managers.

2) For all transactions not related to the business of investments, including in physical uranium, the Company will be bound by the signature of the sole manager or, if there are several managers, by the signature of any single member of the board of managers or the signature of any person to whom such signatory power shall be specifically delegated by the sole manager/the board of managers.

The sole manager/board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of

the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, email, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, email, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, email, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or the secretary or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or the secretary or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) does/do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 17. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters of the share capital at least.

Art. 19. If the Company is composed of a sole shareholder, the latter exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 21. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the sole manager or the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

All the three hundred sixty (360) shares of the Company have been subscribed by TPG-AXON (LUXEMBOURG) I S.à r.l., as aforementioned, for a total subscription price of eighteen thousand US dollars (USD 18,000.-), entirely allocated to the share capital.

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of eighteen thousand US dollars (USD 18,000.- is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2007.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed capital of the Company, has passed the following resolutions:

1 The registered office of the Company shall be 5D, rue Eugene Ruppert, 2nd Floor, L-2453 Luxembourg.

2 The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Pedro Fernandes Das Neves, manager, born on 15 October 1974 in Lisbon, Portugal, with address at 5D, rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg;

- Srihari Kumar, manager, born on 17 June 1975 in Bangalore, Karnataka, India, with address at 57/F Two International Finance Centre, 8 Finance Street, Central, Hong Kong.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt mars,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

TPG-AXON (LUXEMBOURG) I S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à 5D, rue Eugène Ruppert, 2^e étage, L-2453 Luxembourg, inscription au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg en cours,

ici représentée par Mlle Caroline Apostol, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donné à New York, le 20 mars 2007.

La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra acheter, détenir et vendre de l'uranium physique situé n'importe où dans le monde, y compris au Canada et en France.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de AXON RESOURCES (OFFSHORE) S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Le siège social peut être transféré au sein de la même municipalité par simple résolution du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du pays ou dans tout autre pays par simple résolution du gérant ou du conseil de gérance.

Au cas où le gérant unique ou le conseil de gérance décide que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la Société qui restera malgré le transfert provisoire du siège social une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de dix-huit mille dollars US (USD 18.000,-) représenté par trois cent soixante (360) parts sociales, d'une valeur de cinquante dollars US (USD 50,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord (i) de la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables sans qu'il y ait une cause légitime.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance, composé d'au moins deux gérants.

La Société sera engagée envers les tiers de la façon suivante:

1) Pour toutes les opérations effectuées par la Société concernant le domaine des investissements y compris dans l'uranium physique, la société sera liée envers les tiers par la signature du gérant unique étant, afin d'éviter tout risque de confusion, le titulaire de l'autorisation de faire le commerce relative à l'exploitation d'uranium physique (la «Licence») ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance dont l'un des deux est titulaire de la Licence ou par la signature de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature aura été spécialement délégué par le gérant unique/conseil de gérance;

2) Pour toutes les transactions qui ne sont pas liées au domaine des investissements y compris dans l'uranium physique, la Société sera liée par la signature du gérant unique, ou dans le cas de plusieurs gérants par la signature de tout membre du conseil de gérance ou par la signature de toute personne à laquelle un tel pouvoir aura été spécialement délégué par le gérant unique/conseil de gérance.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. En cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance

pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de (i) la majorité des associés (ii) représentant les trois quarts du capital social.

Art. 19. Si la Société n'a qu'un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, le dernier jour de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs de l'actif et du passif de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Souscription et libération

Toutes les trois cent soixante (360) parts sociales de la Société ont été souscrites par TPG-AXON (LUXEMBOURG) I S.à r.l., préqualifiée, pour un prix total de souscription de dix-huit mille dollars US (USD 18.000,-, entièrement affectés au capital social.

Toutes les parts sociales ont été libérées en espèce de sorte que la somme de dix-huit mille dollars US (USD 18.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 5D, rue Eugène Ruppert, 2^e étage, L-2453 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la société pour une période indéterminée:

- Pedro Fernandes Das Neves, gérant, né le 15 octobre 1974 à Lisbonne, au Portugal, demeurant à 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

- Srihari Kumar, gérant, né le 17 juin 1975 à Bangalore, Karnataka, en Inde, demeurant à 57/F Two International Finance Centre, 8 Finance Street, Central, Hong Kong.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Apostol, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007, Relation: LAC/2007/2985. — Reçu 135,41 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007052751/211/335.

(070052828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Medexia Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 73, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 81.423.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007052488/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, réf. LSO-CD03187. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Global Refund Holdings Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 89.247.

Le bilan au 31 mars 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2007.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Référence de publication: 2007052490/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2007, réf. LSO-CD04749. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Saxony Capital GP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.443.

—
Extrait de la résolution de l'Associé Unique du 29 mars 2007

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:
- Monsieur Alan Botfield ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;
- de nommer:
- Monsieur Ton Zwart ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet immédiat;

Luxembourg, le 29 mars 2007.

Pour extrait analytique conforme

SAXONY CAPITAL GP S.à r.l.

H.-P. Schut

Manager of the Company

Référence de publication: 2007052491/710/22.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01177. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Promilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 73, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 35.591.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société
qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 3 juillet 2006*

Résolution

L'Assemblée décide:

De nommer Monsieur René Moris, conseil fiscal, né le 22 mars 1948 à Luxembourg, demeurant à L-6975 Rameldange 28, Am Bounert, comme nouveau commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Julien Kohnen, ingénieur géomètre, né le 8 février 1956 à Luxembourg et demeurant à L-6970 Oberanven 17, rue Andethana

Ce mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2011.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 5 juillet 2006.

Pour la société

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2007052800/1801/22.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, réf. LSO-CD04182. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.
